



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr
www.mairie-de-moliets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 04 octobre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 octobre 2017 à 19h00, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. CHAMPEAU Daniel – M. ALLIOT Philippe – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – Mme MULTEAU Mireille – Mme FAYE Chantal

Absents excusés : Mme CAPDEVIELLE Stéphanie, procuration à Mme MARCHAND Aline – M. VIDAL Régis, procuration à M. LABORDE Patrick – M. LAGARDERE Christophe, procuration à Mme MULTEAU Mireille

Secrétaire de séance : Madame CAMIADE Sabrina



1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2017

Mme MULTEAU souhaite préciser sur le point 23 : « Gratuité stationnement pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables » qu'elle a voté contre car elle souhaite que le stationnement soit gratuit pour tous les véhicules.

- Adopté par 13 voix pour et 2 contre (Mme MULTEAU et M. LAGARDERE)

2. LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION

Patrick Laborde demande qu'on autorise Mme le Maire à lancer la consultation sur les travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration.. Il s'agit d'améliorer l'aération, la recirculation des boues, ... Des prestations sont prévues en option : variateur de vitesse, sonde ammonium, groupe électropompes ...

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme MULTEAU et M. LAGARDERE)

3. LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Patrick Laborde demande qu'on autorise Mme le Maire à lancer la consultation sur les travaux de réhabilitation des réseaux. Certains sont en tranche ferme, d'autres en tranche optionnelle. La technologie de base utilisée sera le chemisage avec une variante possible l'installation de canalisations en tranchée ouverte.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme MULTEAU et M. LAGARDERE)

4. TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AU SIEAM

Patrick Laborde rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, des discussions ont eu lieu entre le SIEAM et la commune pour intégrer ce syndicat qui regroupe les communes de Soustons, Vieux-Boucau, Messanges et Azur.

Le conseil municipal se positionne sur ce transfert au 01/01/2018. Un protocole financier sera proposé au conseil municipal ultérieurement.

- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme FAYE)

5. DEMANDE DE DEFRICHEMENT DES PARCELLES AS 159 ET 163

Parcelles situées sur la partie sud de Moliets (zone AU2A au PLU) – futur lotissement à l'ouest du « Hameau sans bruit ».

3 propriétaires concernés : indivision DARNAUDET-COYOLA,

Indivision CASTAGNET

La Commune (à peu près 2000m² le long de la piste cyclable)

Les deux indivisions ont une volonté d'urbaniser. Le PLU demandait de respecter des parcelles de 1000m² dans ce secteur. Selon l'avant-projet présenté à la commune, la superficie serait supérieure à 1100m² suite à une demande de la collectivité pour respecter les superficies du « Hameau sans bruit ».

L'étude au cas par cas n'étant pas nécessaire, les propriétaires demandent donc une autorisation de défrichage.

Il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à demander cette autorisation de défrichage.

Mme MULTEAU demande quelle compensation la commune obtiendra-t-elle des ces propriétaires ? la réponse est que les emprises seront valorisées, qu'un solde sera calculé avec le montant des travaux. La commune disposera de 2 terrains.

La superficie de ces 3 terrains est de 2.9 hectares soit à peu près 19 terrains.

- Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions (M. LAGARDERE, Mmes MULTEAU et FAYE)

6. SERVITUDES DE PASSAGE POUR L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU « DOMAINE DU GRAND CERF »

Ce domaine se trouve derrière la vélodyssée, au nord de Moliets – face au U express.

L'accès à ce futur lotissement se fera par le rond point du U express et par la rue Saint Vincent de Paul puis une voie qui traversera la vélodyssée. Le passage avait été dimensionné lors de la création du lotissement Le Millon.

Mme MULTEAU évoque le fait que d'autres réflexions ont déjà été menées pour que cet accès sorte vers « Cantegrouille », rue Maurice Martin. La réponse est que les accès sont saturés et non dimensionnés.

Une partie passe par une parcelle communale d'où une demande de servitude pour ce passage. La commune a demandé, en contrepartie, aux promoteurs, en plus de la voie d'accès, de créer une piste cyclable qui partirait de la vélodyssée pour aller jusqu'au U express.

Mme VERDIER-SLAVINSKI demande si la commune a eu un retour des propriétaires du lotissement le Millon par rapport à une gêne occasionnée : la réponse est que la commune n'a de toute façon pas le choix car le PLU indique que le passage se fera par cet accès.

- Adopté par 13 voix pour et 2 contre (Mme MULTEAU et M. LAGARDERE)

7. CLASSEMENT PARCELLE AH 91 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Quartier Peyrot à Maâ

Une parcelle communale empêche l'accès à une propriété privée. Il s'agit de délibérer pour que cette parcelle passe dans le domaine public de la commune et ainsi permettre l'accès.

- Adopté par 15 voix pour

8. CHEMIN RURAL « D'AZUR A MAÂ »

Il est nécessaire d'abroger les délibérations du 6 septembre 2017 pour n'en faire plus qu'une en indiquant une valeur de terrain sur demande du contrôle de légalité.

Il a été décidé de mettre la même valeur à tous les terrains pour créer un solde nul étant donné que certaines parcelles contiennent plus de pins que d'autres.

- Adopté par 15 voix pour

9. DEVENIR DU PARKING JOUXTANT L'AIRES DE CAMPING-CAR

Parking face à l'aire des campings cars, de l'autre côté de la rue du Tuc.

Sur ce parking, se trouvent de grands pins en fin de vie qui méritent d'être abattus car suite à la tempête du mois de juin, des branches et des pins sont tombés. Il avait été nécessaire au moment de cette tempête de fermer ce parking pour protéger voitures et population. Les pins deviennent dangereux donc doivent être coupés.

A peu près 200/300 pins.

L'idée serait de faire comme l'autre parking en replantant des arbres.

- Adopté par 15 voix pour

10. GESTION DES AIRES DE DEBARDAGE

Les points de débardages se dégradent suite aux occupations et il devient coûteux de les remettre en état car il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen de faire payer ceux qui dégradent. L'idée est de mettre en place un système de location pour les entreprises qui souhaitent occuper ces aires et faire un état des lieux avant/après qui permettrait de demander la remise en état en cas de dégradation à la charge de l'entreprise concernée.

Le devis de la remise en état à facturer aux entreprises passera au préalable en conseil municipal.

Près de 9 aires de débardages sont concernées

- Vote de principe sur le fonctionnement : location / état des lieux avant-après / réhabilitation
- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme MULTEAU et M. LAGARDERE)

11. CHOIX DIVERS BUREAUX D'ETUDES POUR LES PROJETS (contrôle technique, mission SPS, études géotechniques, diagnostics avant travaux) :

- Hall des sports
- Bar / restaurant

→ Sursoit car devis pas assez détaillé et non scindé hall des sports / bar-restaurant

Départ de Mme MULTEAU à 20h25

12. DM BUDGETAIRE MAISON DE LA PETITE ENFANCE

o Section Investissement :

-	<u>Dépenses</u>	2183 (matériel de bureau)	805,00
		2313 (constructions)	700,00
		TOTAL	1 505,00
-	<u>Recettes</u>	021 (virement sect fonct)	1 505,00
		TOTAL	1 505,00

o Section Fonctionnement :

-	<u>Dépenses</u>	023 (virement sect invest)	1 505,00
		TOTAL	1 505,00
-	<u>Recettes</u>	74741 (communes membres)	1 505,00
		TOTAL	1 505,00

- Adopté par 13 voix pour

13. DM BUDGETAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT

o Section Investissement :

-	<u>Dépenses</u>	2315 (installation, matériel)	7 011,00
		TOTAL	7 011,00
-	<u>Recettes</u>	238 (avances et acomptes)	7 011,00
		TOTAL	7 011,00

- Adopté par 13 voix pour

14. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DU PLUI DE MACS

C'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce débat définit les grandes orientations générales.

Il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à prendre tout acte et signer tous les documents se rapportant au PADD.

- Adopté par 13 voix pour

15. LOGICIEL TRACKEET

Ce logiciel vient compléter le logiciel de gestion de taxe de séjour.

Il permet de récupérer des annonces de location de biens sur Moliets. Ceci afin de ré-informer les propriétaires que la taxe de séjour est obligatoire à partir du moment où ils louent un bien. Ce logiciel récupère les annonces de 23 sites de location.

Il est estimé près de 900 annonces de locations de meublés sur Moliets en ce jour.

Il s'en suivra un travail de mise en forme et de rapprochement.

Il est estimé à plus de 50 000€ de perte de taxe de séjour chaque année. Ce montant pourrait être intégré au budget de fonctionnement.

L'achat sera regroupé avec l'OTI afin de négocier le tarif qui est de 4000€ pour une année.

L'achat se fait pour une année

- Pas de vote – à titre informatif

16. CONVENTION LOCATION EMPRISE MINI-GOLF AVEC PIERRE ET VACANCES

Une convention annuelle d'un montant de 500€ avait été mise en place entre la commune et Pierre et Vacances pour la location du terrain du mini-golf.

Après recherches, il s'est avéré que depuis 2015, aucune convention n'avait été établie et de fait, aucun règlement n'a eu lieu.

En accord avec Pierre et Vacances, une convention sera mise en place pour 2017 avec un montant de 1500€ qui permettra de rattraper les années non récoltées.

A partir de 2018, il sera établi des conventions de 3 ans pour un montant de 500€ par an comme c'était le cas auparavant.

- Adopté par 13 voix pour

17. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ET MISE A DISPOSITION DES CONTENEURS

Toujours dans les recherches de conventions, il s'avère qu'aucune convention n'est passée avec les associations qui utilisent des containers pour le stockage de son matériel : Garenn'club, Comité des fêtes, Full Speed surf club.

Il est proposé à ces associations, des conventions de 3 ans, incluant l'assurance (ces containers n'étaient jusqu'alors pas assurés) et l'occupation à titre gracieux de ces containers de stockage.

- Adopté par 13 voix pour.

18. RENOUVELLEMENT CONVENTION TRAFIC COMMUNICATION

Trafic communication a mis à disposition de la commune une camionnette publicitaire avec une convention de 3 ans.

Aujourd'hui, cette convention arrive à échéance et cette camionnette est vieillissante. Trafic communication cherche alors des sponsors publicitaires pour mettre à disposition un véhicule neuf avec de la publicité actualisée. S'ils trouvent assez de sponsors, la commune envisage de racheter l'ancienne camionnette pour un montant de 6700€ HT.

Il s'agit de voter pour donner l'autorisation à Trafic Communication de chercher la publicité pour le futur nouveau véhicule.

- Adopté par 13 voix pour



QUESTIONS DIVERSES :

- **Madame le Maire** évoque le bulletin municipal qui sortira pour la fin de l'année. Mme Sabrina CAMIADE est en charge de la réalisation. L'édition pourrait se faire à raison de 2 fois par an.

- **M. Patrick LABORDE** souhaite réactualiser un vieux projet : la création d'un sentier découverte : sentier des Chênes Lièges avec un départ de Pichelèbe. Ce sentier permettrait de sensibiliser à la gestion de la forêt, à la découverte de la flore et de la faune. Le budget avoisine les 20 000€. Ce serait un sentier de découverte de 7-8 kms. Il passerait uniquement dans des parcelles communales.

- **M. Jean-Louis DUPOUY** demande ce qui sera fait des pins du petit lot communal du futur lotissement. Il lui est répondu qu'il faut se renseigner sur ce qui sera fait sur les autres lots afin d'en faire de même.

- **Mme Corine VERDIER-SLAVINSKY**

- o soulève le fait que le marché du samedi matin se réduit : le marchand de poulets a fermé, la marchande d'épices est malade et le fromager est en retraite. Il est nécessaire de faire des recherches afin de trouver des remplaçants.

- o Demande où en est le projet du Pignada : il est répondu que pour le moment le projet n'a pas avancé. Le géomètre n'a toujours pas été sollicité. Le dossier sera repris prochainement.

- **M. Patrick LABORDE** en profite pour apporter des précisions sur les 2 futurs lotissements : le domaine du Grand Cerf comprendra approximativement 36 lots et le lotissement derrière le Hameau sans bruit comprendra 19 lots.

Il précise également que divers terrains privés sont en vente à Maâ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Vu pour être affiché en date du **23 OCT. 2017**

Le secrétaire de séance